

## Pouvoirs de la psychanalyse

*États généraux de la psychanalyse. Juillet 2003*, sous la direction de René Major, Aubier, « La psychanalyse prise au mot », 266 p.

Isabelle Décarie

---

Numéro 197, juillet–août 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/19406ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Décarie, I. (2004). Pouvoirs de la psychanalyse / *États généraux de la psychanalyse. Juillet 2003*, sous la direction de René Major, Aubier, « La psychanalyse prise au mot », 266 p. *Spirale*, (197), 48–49.

# POUVOIRS DE LA PSYCHANALYSE



Dominique Paul, *Daphné et Cybèle, dégénération 1*, 2003, d'après les sœurs d'Estrée. Photographie couleur, modèle, 75 × 100 cm. Avec l'aimable permission de la galerie Éric Devlin.

**ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PSYCHANALYSE. JUILLET 2003** sous la direction de René Major  
Aubier, « La psychanalyse prise au mot », 266 p.

**A**U MOIS de juillet 2000, se sont tenus à la Sorbonne les États Généraux de la psychanalyse. Cet événement a réuni pendant quatre jours près de mille deux cents psychanalystes (et d'intellectuels intéressés et inquiétés par l'avenir de la psychanalyse) venus du monde entier et qui ont répondu à l'appel de René Major. Un premier comité français de préparation de cinquante psychanalystes « *reconnus* » a répondu à l'appel lancé en février 1997 afin de mettre en place les grandes questions qui seraient débattues. Ensuite, ce fut le tour d'un comité international de cent soixante membres de se joindre aux organisateurs français. Dans le liminaire de cet ouvrage, lequel reprend les conférences d'introduction aux thèmes abordés par les communi-

cants, mais aussi le texte de l'appel lancé en février 1997 et en annexe, des « *prises de positions* » sur la cruauté et la peine de mort, René Major explique que « *L'originalité de la préparation de ces États généraux fut la constitution de groupes de travail dans différents pays et la création d'un site Internet où furent rassemblés, dès avant la tenue des Journées, plus de 250 textes* ». Ainsi, pendant les Assises, des lecteurs avaient été désignés pour rendre compte des idées novatrices trouvées dans ces textes en ligne. On le voit, le projet était à la fois courageux et ambitieux, passionné et complexe même, une complexité qui décrit aussi ce que Major préconisait dans l'appel, à savoir l'ouverture d'un espace de parole libre de toute appartenance institutionnelle, sans « *commandement hiérarchique* », mais qui tient « *du désir et*

*de la décision des participants* ». Et c'est peut-être justement parce que l'histoire a vu régner trop d'individus qui se sont laissé subjugué par leurs propres désirs, jusqu'à dicter un certain plaisir de faire et de voir souffrir l'autre, jusqu'aux exécutions sommaires, jusqu'à une peine de mort erratique, que ces Journées ont tourné tout particulièrement autour du politique, de la souveraineté, de la cruauté aussi. Ce livre reproduit en effet, et j'y reviendrai, les conférences des invités spéciaux de ces Journées, soit Armando Uribe, écrivain et juriste chilien, spécialiste du dictateur Augusto Pinochet, ainsi que le philosophe Jacques Derrida. Ces deux intellectuels entretiennent des liens étroits avec la psychanalyse depuis l'extérieur, et ont donc donné leur point de vue sur l'état actuel de la psychanalyse à partir du

droit, de la philosophie, de l'écriture, autant de scènes depuis lesquelles ils parlent de la psychanalyse de manière moins ouvertement « légitime » ou « autorisée » mais non moins de façon féconde (parfois même plus), comme le montre avec finesse Ginette Michaud dans son article sur les croisements entre littérature, psychanalyse et déconstruction où elle repère l'originalité des travaux de Derrida sur la psychanalyse. Et, si c'est bien la tâche de la psychanalyse de constituer un lieu de parole depuis lequel l'analysant peut s'ouvrir sans payer de sa personne (ce qui n'arrive jamais), il va sans dire qu'on parle toujours à partir d'une institution, même quand on tente de s'en affranchir. Différemment, c'est ce que suggère Major quand il écrit qu'il ne veut pas prendre en main la direction de ces États Généraux tout en assumant l'initiative : il redit combien la tâche de la psychanalyse relève de l'impossible, qu'elle a comme objet l'impossible, entre autorité et liberté. En voulant rester le plus anonyme possible malgré un « *nom propre qui s'y prête si bien* », qui se prête si bien aux États, comme l'a souligné le recteur de l'Académie de Paris, Michèle Gendreau-Massaloux qui a ouvert ces Journées, en rappelant aussi « *l'immodeste modestie du projet* », le psychanalyste québécois « *aime penser que le nom propre [...] puisse, en ce lieu, retrouver le commun de ses origines latines pour devenir le signifiant de la cause qui nous réunit* ». Et ce retour sur soi dit aussi la particularité heuristique de la psychanalyse de se remettre chaque fois en question, de s'interroger sur ses « *modes de formation, d'enseignement, de transmission et d'organisation institutionnelle* » ; c'est la raison pour laquelle aussi les termes d'États Généraux ont été retenus pour qualifier ce projet, parce qu'ils font d'abord référence à la Révolution, à une tentative de démocratiser la parole et le suffrage, mais aussi parce qu'à leur origine ces États se tenaient en période de crise.

Une des crises que connaît sans cesse la psychanalyse — tant et si bien qu'on ne peut plus parler de crise, mais bien d'un état permanent ; Paulina Schmidbauer Rocha emploie l'image du « *cercle de la bague, comme dans une ronde enfantine* » pour désigner ce tour qui perdure — relève de la démultiplication de ses nombreuses institutions, de ses filières et de ses filiales, de leurs revendications d'un héritage, d'une lignée de « *la cause psychanalytique* ». Ces querelles émergent le plus souvent d'un rapport chaque fois différent à Freud et à son héritage justement, à la façon dont la cure doit être menée et aux enjeux et conséquences des différentes pratiques de l'analyse. Schmidbauer Rocha a raison de faire le point sur les institu-

tions et de remettre à l'esprit des lecteurs les positions diverses qu'empruntent les analystes selon leur appartenance institutionnelle. L'auteure témoigne tout particulièrement de ce qui se passe en Amérique latine, au Brésil, en Argentine, en Uruguay, au Chili, aujourd'hui d'abord où l'intérêt grandissant pour la psychanalyse pose de nouvelles interrogations, mais elle parle aussi de ces pays qui ont subi par le passé (moins lointain qu'on ne le pense) des régimes politiques difficiles, pour ne pas dire terribles, auxquels il fut souvent impossible de survivre, des dictatures militaires dans lesquelles le sujet n'avait pas droit de parole, où l'individualité était remise en cause et où un droit à la psychanalyse était à proprement parler impensable. Et c'est aussi ce qui interpelle Elisabeth Roudinesco alors qu'elle se demande dans sa contribution « *comment penser l'avenir de la psychanalyse* » en comptant avec les pays européens qui renouvellent leur intérêt pour les théories freudiennes depuis la chute du communisme. Ce qui frappe sans doute le plus dans ce recueil de conférences, c'est ce lien important qui est tissé par plusieurs des intervenants entre droit et psychanalyse, entre la liberté de parole en politique et une parole libérée en psychanalyse, « *du droit à la subjectivité* », pour reprendre le titre de la participation de René Major. Car à notre époque de globalisation, de manipulations génétiques, de « *séquestration du génome humain* », de la multiplication des lois pour protéger (ou restreindre) le citoyen, le droit apparaît plus que jamais comme une arme à double tranchant, surtout quand on tente de l'exercer en démocratie, quand la « *violence du droit* » devient un « *droit à la violence* », selon la distinction éclairante que met de l'avant l'instigateur de ce projet.

### Droit à la violence et psychanalyse

S'octroyer le pouvoir de la parole, du suffrage unique, être le seul à compter : voilà le droit à la violence que se donnent les dictateurs et tout particulièrement Augusto Pinochet dont parle Armando Uribe. Dans sa conférence, le juriste tente de démontrer en quoi le régime militaire imposé par Pinochet était peut-être une conséquence inconsciente de la violence originelle du Chili, une violence qui aurait empreint les Chiliens depuis toujours dans leur histoire en tant que nation (mais on pourrait aussi penser ce cas précis à partir de l'hypothèse d'un « *sadisme originaire* » plus universel dont parle Derrida). Évidemment, ce qu'affirme Uribe pose de très nombreuses questions, à commencer par celles de la culpabilité, de l'excuse, de la justification,

et il rappelle avec justesse la répression dont Pinochet est aussi l'objet aujourd'hui, en retour, sur la scène des tribunaux mondiaux. La violence donne-t-elle droit à la vengeance ? Peut-on jamais légitimer la cruauté ? Sans vouloir trop en dire sur l'article de Jacques Derrida qui a fait l'objet d'une publication à part sous un titre différent (*États d'âme de la psychanalyse. Adresse aux États Généraux de la Psychanalyse*<sup>1</sup>), il faut noter tout de même que le philosophe s'interroge sur les pouvoirs de la psychanalyse à traiter de la « *cruauté psychique* ». Et il ne faudrait pas minimiser ici l'autre sens de pouvoirs, dans le sens de surnaturel, « *magiques* », comme le souligne encore Ginette Michaud, des pouvoirs qui entretiennent un lien tout particulier avec le performatif en littérature et dont les symptômes, selon elle, sont des « *filles de pensée souvent brusquement coupés par Freud comme trop menaçants, et qui touchent à la toute-puissance des pensées, à l'animisme et à la magie, à la télépathie, au narcissisme, au spectral et à la hantise, au fantôme survivant, toutes questions virulentes qui auront été réinoculées dans le corpus psychanalytique par les travaux de Jacques Derrida* ». Ce dernier pose des questions pressantes et occultées, comme si justement parce qu'il ne donne pas son consentement au « *dessin de sauvetage* » que sont les États Généraux pour la psychanalyse (« *Dès lors, je ne suis pas sûr, à ce point, d'être tout à fait des vôtres [...]* »), peut-être donc est-ce parce qu'il n'est pas entièrement des leurs (mais dans une posture de parole oblique) qu'il peut se permettre de rappeler que le « *pouvoir se cherche, le destinataire reste à identifier* » dans le contexte des psychanalystes. Car la mise en scène de ces États Généraux, la liberté sans hiérarchie voulue par René Major, la difficulté de toujours suivre l'autorité imposée ou encore de s'imposer comme autorité, de se donner et d'assumer les pleins pouvoirs, tous ces éléments et bien d'autres encore disent le désir et l'impossibilité de remplacer le roi ou le père en toute impunité, et rappelle l'importance de continuer à penser comment mettre en place, dans la clinique et les institutions, une nouvelle constitution de la psychanalyse (comme on dit aussi la constitution d'un corps) qui tienne compte à la fois d'une origine multiple, compliquée et d'un avenir non moins complexe qui reste à inventer.

ISABELLE DÉCARIE

1. Paris, Galilée, « Incises », 2000. Voir le compte rendu de Ginette Michaud, « La souveraineté la cruauté, *more psychanalytico* », dossier *Spirale*, « Jacques Derrida : pensée de l'aube », *Spirale* n° 178, mai-juin 2001, p. 22-23.